

Le sport à l'époque romaine. Du cliché à la réalité historico-archéologique

Yves Rolland*

ROLLAND, Y. Le sport à l'époque romaine. Du cliché à la réalité historico-archéologique. *R. Museu Arq. Etn.*, 29: 137-146, 2017

Résumé : Les clichés relatifs à l'Antiquité ont d'une part tendance à opposer l'austère paysan-soldat romain au bel athlète grec, et d'autre part à présenter le Romain comme un spectateur, et non pas pratiquant d'une activité sportive. En s'appuyant sur les sources littéraires, iconographiques, archéologiques, et par le biais d'une synthèse bibliographique, ce travail a pour but de présenter un aperçu des activités dites « sportives » à l'époque romaine, vérifier si leurs origines sont véritablement grecques et voir la manière dont le « sport » était pratiqué dans l'empire romain.

Mots clés : Rome antique ; Boxe ; Course de char ; Jeux ; Sport.

Introduction

Parler de sport pour l'Antiquité nécessite une certaine précaution. Cette notion, telle que nous la concevons aujourd'hui, ne se limite pas à la seule pratique d'une activité physique. Elle s'accompagne également de valeurs morales, de respect de l'adversaire, de *fair-play*, ce que traduit bien l'expression « être sportif ». Or, ce n'est qu'au XIX^e siècle que cette notion va se généraliser et se diffuser à partir de la langue anglaise. Parler de sport antique relève donc d'un anachronisme. Ainsi la gladiature, même si elle comporte des aspects sportifs (entraînements, escrime) ne peut être considérée comme un sport, car elle engendre la mort, et elle est incompatible avec les valeurs du sport (Thuillier 1996: 13). Aussi on peut se demander quelles disciplines pratiquées à l'époque romaine sont conciliables avec cette notion et quelles sont les modalités de leurs pratiques.

Aujourd'hui, les clichés relatifs au « sport » antique renvoient au monde grec, au *gymnos* (athlète nu grec), à la statue du discobole, aux jeux olympiques, en opposition à l'austère *civis romanus*, soldat et paysan. Cette idée repose sur l'opposition traditionnelle entre la Grèce et Rome. Une image créée par les Romains eux-mêmes dans un premier temps. Les vieux Romains critiquaient le genre de vie grec et plus précisément la nudité totale de leurs athlètes et les gymnases « lieu de tous les vices et d'abord des amours infâmes » (Decker & Thuillier 2004: 159-160). Par ailleurs, les sources ont davantage insisté sur les sports spectacles, notamment les grands divertissements tels que courses de chars et combats de gladiateurs. Nous sommes donc habitués à voir les Romains comme des spectateurs et non pas des athlètes. Pourtant, s'ils n'avaient, à quelques exceptions, pas de gymnase, les Romains avaient des thermes et y pratiquaient toutes sortes d'activités « sportives » dans les palestres qui y étaient attenantes. De même qu'il existait les jeux panhelléniques en Grèce,

* Laboratoire ArAr, UMR 5138, CNRS - Université Lumière Lyon 2

comme les jeux olympiques, il existait les jeux panétrusques, dont malheureusement nous avons peu de sources, et qui rappellent l'ancienneté de ces pratiques dans la région de Rome.

L'objectif de ce travail est de présenter une synthèse des activités dites « sportives » les plus répandues à l'époque romaine, et de voir quelles étaient leurs spécificités. Dans un premier temps nous commencerons par présenter la discipline la plus populaire en son temps, la course de char, puis nous nous intéresserons à d'autres formes de « sport-spectacle », et enfin nous verrons quels « sports privés » étaient pratiqués.

La course de char

La « sport » préféré des Romains était sans nul doute la course de char, comme le rapporte Ovide parlant de *maxima spectacula* (*Amours*, 3, 2), ou Pline le Jeune disant que « Rome est tout entière au cirque » (v.61-113). Les courses déchainaient les foules et l'on ne peut s'empêcher de comparer cette ferveur à celle engendrée par le football dans certains pays aujourd'hui. Les spectateurs venaient se rendre en masse dans les gradins du cirque, où se déroulait la course. À la manière de supporters ils prenaient parti pour telle ou telle faction (écurie ou équipe) et pouvaient parier sur l'issue de la course. Les factions alignaient un, deux, ou trois chars, selon les modalités d'organisation. Le nombre de chevaux était aussi variable : deux chevaux par char (biges), trois (triges) ou quatre (quadriges). Si sous la Royauté et dans les premiers temps de la République, biges et triges occupent encore le devant de la scène, les quadriges deviennent progressivement la norme, les biges devenant l'épreuve des auriges (cochers) débutants (Thuillier 1996: 102). Des attelages plus nombreux n'ont existé qu'à partir du II^e siècle de notre ère et restaient exceptionnels.

La mosaïque du cirque de Lyon donne un aperçu de l'organisation d'une course de char (Fig. 1). La couleur des tuniques des auriges permet compter de quatre factions. Ainsi on distingue l'équipe des blancs, des bleus, des rouges

et des verts, avec deux quadriges par faction. Au début de la course, les chars sont disposés dans des stalles ou *carceres*. Afin de garantir l'équité entre les auriges et par la même occasion l'intérêt des paris, les stalles étaient non seulement attribuées après tirage au sort, mais étaient en plus disposées sur une ligne courbe de manière à ce que la distance entre les chars et le premier virage soit la même (Thuillier 1996: 104). La course, comme pour la pièce de théâtre ou d'autres spectacles, était libre de droit d'entrée. Son coût était pris en charge par le magistrat souhaitant s'attirer les faveurs de la foule selon le principe de l'évergétisme. C'est logiquement à lui que revenait le privilège de donner le signal de départ en lâchant une serviette blanche ou *mappa* (Martial, 12, 28, 9). Les *carceres* étaient alors simultanément ouverts, un levier est d'ailleurs figuré sur la mosaïque lyonnaise. Les chars, partis sous les hurlements de la foule, devaient rester dans leur couloir jusqu'à la première ligne blanche, comme le font aujourd'hui les coureurs de demi-fond ; ceci afin d'éviter un accident d'entrée de course (Pline, *Histoire Naturelle*, 8, 160). L'objectif était alors de boucler sept tours, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, en couvrant en moyenne une distance de cinq kilomètres. Au centre du cirque des compte-tours permettaient aux auriges et au public de savoir où on en était (sur la mosaïque il s'agit d'œufs que l'on abaissait, ou de dauphins que l'on renversait). Aux côtés des chars, des cavaliers, *hortatores*, étaient en droit d'exhorter, d'encourager les auriges de leur faction (Thuillier 1996: 108). La course s'effectuait au galop au prix de mille dangers pouvant conduire à l'accident (*naufragium*). À noter que la présence de l'aurige n'était pas nécessaire pour que le char remporte la victoire. La disposition des « naufrages » sur la mosaïque lyonnaise rappelle que les dangers étaient encore plus nombreux dans les virages. En plus du risque de collision avec les autres chars, la roue gauche pouvait heurter la *meta* et se disloquer au passage de la borne. Les *metae* étaient cependant utiles puisqu'elles permettaient d'anticiper le virage. Sur le bord de la course, des *sparsores* étaient en charge d'asperger la piste pour la rendre moins pulvérulente et améliorer la visibilité, à moins qu'il n'aient visé les attelages pour les rafraîchir.

Le risque de mort était aggravé par le fait que les auriges romains nouaient leurs rênes autour de leur taille. Cette technique, empruntée aux Étrusques, avait pour but de ne pas perdre les guides en cas de secousse, mais pouvait se révéler un vrai piège pour le cocher (Thuillier 2005: 77). Des forces (ancêtres des ciseaux) étaient alors utilisés pour tenter de les dégager rapidement. Le char franchissant la ligne de craie médiane pour la septième fois était déclaré vainqueur. L'aurige gagnant se voyait alors remettre les symboles de sa victoire au son des trompettistes : la palme et la couronne de laurier. La plupart du temps seuls les trois premiers étaient récompensés, les suivants étant sortis en vain (*frustra*). La course durait près d'une demi-heure. Le char vainqueur entamait alors un tour d'honneur. Le vainqueur empochait

des gains pouvant attendre des sommes folles, scandalisant déjà des auteurs tels que Martial (10, 74) ou Juvénal (7, 112-113). On ne peut s'empêcher, à nouveau, d'établir un parallèle avec les salaires de footballeurs ou de conducteurs de Formule 1. La comparaison est encore plus flagrante lorsque l'on sait que auriges pouvaient faire l'objet d'un vedettariat incroyable par la diffusion de leur image sur tout une gamme de supports (intailles, médaillons, lampes, verres, mosaïques, céramiques, inscriptions)... Néron leur aurait interdit de circuler dans le centre de Rome pour éviter les émeutes (Thuillier 1996: 130). Ce succès ne cachait pas, toutefois, leur origine souvent servile, même s'ils gagnaient parfois leur liberté.



Fig. 1. Mosaïque de la course de char (photographies de Christian Thioc, Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière)

L'athlétisme

Courses, lancers de javelot, lancers de disques, sauts étaient pratiqués dans l'empire romain, mais étaient moins populaires que dans le monde grec. En revanche les Romains affectionnaient la boxe. Contrairement à aujourd'hui la discipline, tout comme la lutte, était considérée comme une épreuve d'athlétisme. Ce qui n'est finalement pas surprenant considérant l'origine du mot athlète, du grec *athlon* « combat ». L'athlète est à la base celui qui s'entraîne aux exercices militaires. La boxe, ou pugilat, est, après la course de char, le « sport » le plus populaire à Rome, comme c'était déjà le cas en Étrurie, ce qui ne semble pas avoir été le cas en Grèce (Decker & Thuillier 2004: 234). De la plèbe à Auguste, on se passionne pour ces combats. Il est d'ailleurs intéressant de constater que ces deux disciplines, équestre et pugilistique, étaient réunies sous le patronage des Dioscures, protecteurs de Rome. Dans la mythologie,

Castor, mortel, est le meilleur dompteur de chevaux, tandis que son frère, Pollux, immortel, est invincible au pugilat (Homère, *Iliade*, III, 237 ; *Odyssée*, XI, 300).

Si les boxeurs s'entraînaient dans le gymnase pour les Grecs, c'est dans la palestra des thermes, que les athlètes romains s'exerçaient. On distinguait les pugilistes réguliers des *catervarii*, qui combattaient en équipe. Les combats opposant un boxeur noir (africain) à un boxeur blanc étaient particulièrement prisés du public, notamment par Caligula (Suétone, *Auguste*, 45,5 ; *Caligula*, XVIII, 1). Chez les Étrusques, le combat était accompagné d'un flûtiste (*tibicen*), chargé de rythmer les assauts des deux adversaires et, au besoin, de réveiller leur ardeur au combat. On assistait aussi à des combats de boxe chorégraphiés alliant la danse au combat, et qui ne sont pas sans rappeler la pratique de la capoeira. La tombe de Cardarelli dans la nécropole de Monterozzi illustre un certain nombre de règles encore en usage chez les Romains (Fig. 2).



Fig. 2. Les pugilistes de la tombe de Cardarelli, Tarquinia (Moretti 2003: 9).

Les coups de ne sont portés qu'au visage, ce qui induit une posture particulière qu'explique Philostrate, auteur du III^e s. ap. J.-C. : « le ventre qui avance n'est pas inutile pour le pugilat car il préserve la figure de l'athlète des coups que l'adversaire peut lui appliquer » (*Sur la gymnastique*, XXXIV). Les corps à corps étaient interdits. (Daremberg & Saglio 1877: s. v. *pugilatus*). Logiquement, la garde était haute. La main avancée devait être ouverte pour bloquer et dévier les coups. Comme en boxe actuelle, cette main servait aussi à l'attaque, un coup rapide et bien placé à la pointe du menton entraînant un K-O (Fallu *et al.* 1976: 110). L'autre bras se tenait en retrait, replié à hauteur des yeux, prêt à asséner un coup puissant : direct, crochet, uppercut et éventuellement feintes ... Les jambes sont écartées, pour un meilleur appui. À l'avant la jambe est fléchie pour assurer le ressort et le mouvement du corps. À l'arrière la jambe est raidie, mais est prête à accompagner un mouvement vers l'avant pour lui donner plus de puissance. Les représentations étrusques montrent des combats poings nus mais les Romains utilisaient des gants. Si les gants d'aujourd'hui ont pour but de protéger les combattants grâce à des rembourrages, il en était autrement à l'époque romaine. Leur vocation était au contraire destructrice. Aux origines, en Grèce, on utilisait des gants « doux » (*himantes meilichai*) faits de simples lanières de cuir de bœuf destinées

à protéger les articulations de la main et du poignet (Decker & Thuillier 2004: 236). Au III^e s. av. J.-C., on passait à des gants considérés comme « durs » (*himantes oxeis*), comprenant un véritable anneau de cuir, assez épais, entourant la main (Fig. 3). Le poing, plus lourd, et la surface, plus rigide, rendent les coups beaucoup plus violents, voire meurtrier : un certain Damoxenos a ainsi tué son adversaire en un seul coup (Pausan., VIII, 40, 3). Néanmoins donner volontairement la mort était interdit dans les règles. Au début de l'Empire, les Romains utilisèrent des cestes (*caestus*), qui comprennent des parties métalliques encore plus terribles. Avec de tels instruments, le combat pouvait évidemment être très rapide, mais pouvait aussi s'éterniser, en cas d'observations et d'attentes prolongées. Dans ce cas, chacun des pugilistes devait s'exposer tour à tour aux coups sans les rendre et en les parant simplement avec ses bras étendus (Daremberg & Saglio 1877: s. v. *pugilatus*). Frapper un adversaire au sol était autorisé. Le nez cassé, les oreilles usées et les coupures du visage de la statue du pugiliste des thermes de Constantin témoigne des meurtrissures infligées au combattant. Le combat se terminait par K-O ou abandon : le vaincu levait l'index pour faire signe au juge, ou deux doigts en direction de son opposant. Le summum du raffinement était de vaincre sans recevoir un seul coup (Fallu *et al.* 1976: 110-111).

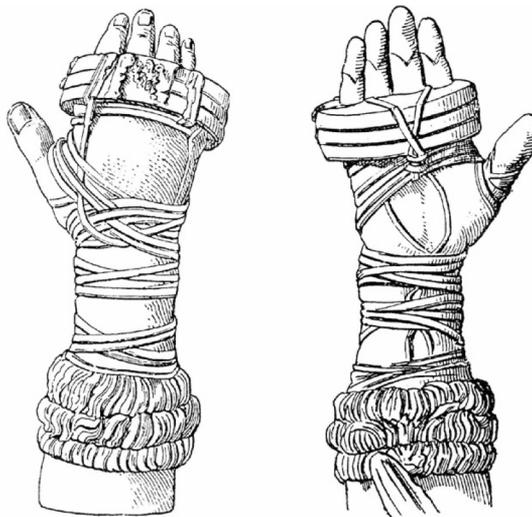


Fig. 3. Gants de type *himantes oxeis* (Daremberg & Saglio 1877: Fig. 5856).

La boxe, ou pugilat, n'est pas à confondre avec le pancrace, que l'on pourrait rapprocher aux combats d'UFC. Cette discipline est composée de lutte et de boxe, mais les poings sont dénudés, comme cela est représenté sur la fresque des latrines des thermes « des lutteurs » de Saint-Romain-en-Gal (Leblanc 1995: 245). Les pancratiastes pratiquaient le combat au sol. Tous les coups étaient permis : coups de poings, de pieds, étranglement, clés... Seules exceptions : crever les yeux, mordre, et griffer. Il n'y avait pas de catégorie de poids ni de limitation dans le temps. Le combat se poursuivait jusqu'à l'abandon ou le k-o (Decker & Thuillier 2004: 99).

La lutte, quant-à-elle, est implantée dès l'époque étrusque dans la région de Rome, comme le montrent les fresques de Tarquinia de la Tombe des Augures. A Rome, la lutte n'a pas eu le même prestige qu'en Grèce, où on lui préférait les combats de boxe. Néron, amoureux de la culture grecque, avait cependant une véritable passion pour ce sport : en plus d'entretenir une troupe de lutteurs, il faisait venir le sable le plus fin d'Égypte pour l'organisation de combats (Suétone, *Néron*, XLV, 1). Les règles romaines diffèrent significativement des règles grecques. Globalement, l'objectif est de projeter trois fois l'adversaire, de telle sorte que les épaules ou le bassin touchent le sol sans limitation de poids ni de temps (Sénèque, *Des Bienfaits*, V, 3). La principale différence tient au fait qu'en lutte grecque le combat au sol est interdit, d'où l'appellation d'orthépale, du grec *orthos* (droit, debout), et de *pale* (lutte). À Rome le combat se poursuit au sol où l'on peut

bloquer l'adversaire et le forcer à l'abandon. Ainsi, la *Thébaïde* de Stace, épopée du I^{er} siècle, au chant VI, oppose deux personnages, Tydée et Agyllée : « Alors Tydée [qui a réussi une prise de hanche] le tient en équilibre au-dessus de lui puis soudain, il s'avise de le jeter à terre, sur le côté ; il le suit dans sa chute, lui serre le cou de sa main pendant que ses pieds maintiennent le milieu du corps. L'autre, maîtrisé, perd courage et ne résiste plus que pour l'honneur. Enfin, il gît de tout son long, ventre et poitrine contre terre, et ne se redresse, rempli d'amertume, qu'après un long moment, laissant marquées sur le sol les traces de sa honteuse défaite » (Stace, *Thébaïde*, VI, vers 898-904). À noter qu'aujourd'hui, la lutte dite « libre » (autorisant les jambes) est paradoxalement plus proche de la pratique antique que la lutte dite « gréco-romaine » où seuls les bras peuvent être utilisés.

À la différence des Grecs, les athlètes romains portent un pagne, dès l'époque étrusque, appelé *perizoma*, *subilgaculum*, *campestre* ou *cinctus*. (Thuillier 1996: 140). Il descend à mi-cuisse. C'est ce que montre l'iconographie, au moins jusqu'au début de l'Empire. À titre d'exemple, on a découvert à Lyon dans un atelier de potier sur les rives de Saône une lampe à huile sur laquelle figure un pugiliste dont le pagne, retenu par une large ceinture, descend jusqu'au-dessus du genou (Fig. 5). Par la suite, la nudité intégrale grecque semble progressivement s'imposer à Rome, surtout à partir du II^e siècle. Les femmes quant à elles peuvent utiliser un bikini, comme le montre une mosaïque sicilienne datant du IV^e siècle (Fig. 6).



Fig. 4. Fresque des lutteurs, latrines de Saint-Romain-en-Gal (photographie de de l'auteur).



Fig. 5. Boxeur au pagne sur une lampe à huile, Lyon (Thuillier 1996: 140).



Fig. 6. Pentathloniennes de la mosaïque de Piazza Armerina, Sicile¹

Le « sport-loisir »

Courses de char, boxe, pancrace, lutte, ces disciplines sportives étaient généralement pratiquées par des personnes esclaves ou proche de l'esclavage, se produisant pour de l'argent. Le citoyen romain, soucieux de maintenir un niveau de dignité, ne pouvait pas « se donner en spectacle » pour des compétitions officielles. Sa pratique sportive relevait donc de disciplines davantage privées. L'athlète romain, socialement méprisé, se distingue ainsi de « l'amateur grec, bel aristocrate » (Decker & Thuillier 2004: 228-229).

Parmi ses loisirs, le Romain pouvait pratiquer la natation. La majorité des baigneurs nageaient nus (Juvénal, *Satires*, XI, 156-158). On nageait dans les piscines (notamment aux thermes) ou dans

les cours d'eau qui l'autorisaient. Il est possible d'identifier chez certains auteurs, notamment Manilius (*Astronomica*, 5, 422), les principaux styles actuels : brasse, crawl, planche, nage sous l'eau... Plusieurs romains célèbres ont montré leur qualité de nageur, à l'exemple de César lors du siège d'Alexandrie qui, encerclé par des bateaux égyptiens, plongea dans la mer, essayant de maintenir d'importants papiers hors de l'eau (Plutarque, *Vie de César*, 49, 7-8). La natation était aussi pratiquée par les Romaines (Plutarque, *Publicola*, 19, 1-2 ; Suétone, *Néron*, 34, 5).

Enfin, nous terminerons notre tour d'horizon des pratiques sportives romaines par l'évocation des jeux de balles et ballons. Si les sports collectifs tels que le football ou le basketball passionnent aujourd'hui un très grand nombre, les sports d'équipe avec ballons ne constituaient pas un grand spectacle mais était réservés à une pratique privée, notamment sur le Champs de Mars pour les personnes résidant à Rome.

¹ Photographie disponible sur : <<https://goo.gl/rCiwgK>>. Accès sûr : 07/02/2018.

D'après Hérodote le jeu de balle aurait été inventé par les Étrusques (1, 94). Balles et ballons étaient non seulement utilisés par les enfants, mais aussi par les adultes, hommes mais aussi femmes, comme le montre un détail de la mosaïque de la Piazza Armerina (Fig. 6) Ces jeux étaient également pratiqués par les élites romaines. Il existait plusieurs sortes de ballons, de tailles et de contenus différents : la *folis*, remplie d'air, la *paganica*, remplie de plume, ou la *pila*, bourrée de crins. Plusieurs jeux sont cités par la littérature mais leurs règles restent obscures. *Lepiskuros* semble pouvoir être rapproché au rugby, alors que le *trigon*, consiste à tromper l'adversaire en lui envoyant la balle par surprise. *L'harpastum*, enfin, présente de nombreuses similitudes avec le ballon-prisonnier (Thuillier 1996: 91).

Le sport-loisir peut également s'inscrire dans le cadre d'une hygiène de vie. Ainsi, parmi les écoles médicales qui fleurirent à Rome, la plus célèbre est l'école méthodique fondée par Asclépiade de Bithynie (I^{er} siècle av. J.-C.), qui prônait notamment les bienfaits d'une gymnastique douce (Dasen 2012: 13).

Si cette synthèse des pratiques sportives romaines ne se veut pas exhaustive, certains éléments peuvent toutefois être soulignés. Tout

d'abord, on constate que l'a priori consistant à penser que le « sport » romain dérive du monde grec est à remettre en cause. L'étude des sources a révélé qu'il découle davantage des pratiques étrusques, plusieurs fois dans le cadre de jeux funèbres ou votifs. L'apport grec, cependant, n'est pas non plus à négliger, notamment dans le domaine de l'athlétisme.

Si les sources présentent surtout les Romains comme des spectateurs, ils pouvaient aussi exercer des activités physiques à titre de loisir ou pour entretenir leur forme.

Le « sport » favori des Étrusques, la boxe, restait très populaire chez les Romains. Sa pratique est à bien distinguer des autres arts martiaux tels que la lutte et le pancrace.

Enfin et surtout, la discipline reine était la course de char. Son organisation et son impact présentent une grande modernité par bien des aspects : des milliers de spectateurs, son organisation financière et administrative complexe, ses clubs, ses groupes de supporters, les paris sportifs, ou encore les salaires « scandaleux » des sportifs-stars... Pour ces raisons, on pourrait donc conclure que c'est à Rome qu'est né le sport moderne et non pas dans le sanctuaire d'Olympie.

ROLLAND, Y. Sport in Roman times. From cliché to historic and archaeological reality. *R. Museu Arq. Etn.*, 29: 137-146, 2017

Abstract: The clichés relating to the Antiquity have a tendency to oppose the austere Roman peasant-soldier to the beautiful Greek athlete, and to present the Roman like a spectator, and not actually practicing a sport activity. By means of written documents, iconography and archaeological traces, this work wants to present an overview of so-called “sports” activities in Roman times, verify if their origins are truly Greek and see how “sport” was practiced in the Roman society.

Keywords: Ancient Rome; Boxing; Chariot race; Games; Sport.

Références Bibliographiques

Daremberg, C.V.; Saglio, E. 1877. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. Hachette, Paris.

Dasen, V. 2012. La médecine à Rome. In : Dasen, V. (Dir.). *La médecine à l'époque romaine*. Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière, Lyon, 12-13.

Le sport à l'époque romaine. Du cliché à la réalité historico-archéologique
R. *Museu Arq. Etn.*, 29: 137-146, 2017.

Decker, W.; Thuillier, J.-P. 2004. *Le sport dans l'Antiquité, Égypte, Grèce, Rome*. Picard, Paris.

Durand, M. 1999. *La compétition en Grèce antique: agon, généalogie, évolution, interprétation*. L'Harmattan, Paris.

Fallu, É. et al. 1976. *Les jeux olympiques dans l'Antiquité*. Éditions Paulines, Paris.

Leblanc, O. 1995. Le décor des latrines des "Thermes des lutteurs" à Saint-Romain-en-Gal. *Revue archéologique de Picardie*, Numéro Spécial 10: 239-263.

Moretti, A.M. 2003. *Lo sport nell'Italia antica*. Museo Nazionale Etrusco di Villa Giulia, Roma.

Thuillier, J.-P. 1996. *Le sport dans la Rome antique*. Éditions Errance, Paris.

Thuillier, J.-P. 2005. Sport. *Historia thématique*, n.°97: *L'antiquité de A à Z. Mésopotamie, Égypte, Grèce, Rome* 97: 77.

Thuillier, J.-P. 2008. Une journée particulière dans la Rome antique. Pour une topographie sportive de l'Urbs. In: Fleury, P.; Desbordes, O. (Dir.). *Roma illustrata*. Preeses Universitaires de Caen, Caen, 409-420.